



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 3 février 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Benoit Bibeau, conseiller
Mario Cardin, conseiller et maire suppléant
Guy Lambert, conseiller
Vincent Lavallée, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, greffier-trésorier

Sont absents :

Michel Péloquin, maire
Myriam Cournoyer, conseillère

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire suppléant déclare la séance ouverte.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-02-25

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) Séance ordinaire du 13 janvier 2025
- 4- Correspondance pour décision
- 5- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 6- Comités municipaux
 - a) Conseil local du Patrimoine
 - i) Dépôt du compte rendu de la rencontre du 21 janvier 2025
- 7- O.M.H. Pierre-De Saurel
 - a) Prévisions budgétaires 2025
- 8- Mandat de réfection de l'entrée électrique du garage municipal
- 9- Mandat remplacement éclairage terrain de balle et patinoire
- 10- Remplacement d'une pompe de station de pompage
- 11- Dépôt d'un projet dans le cadre du programme de subvention pour l'installation de bornes de recharge
- 12- Congrès annuel 2025 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)
- 13- Congrès Rendez-vous québécois du loisir rural 2025
- 14- Nomination de l'ensemble de la propriété municipale constituée des lots 6 379 085 et 4 800 339 du cadastre du Québec
- 15- Avis de motion pour présenter le règlement n° 589-2025 modifiant le règlement n° 586-2024 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2025



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- 16- Dépôt du projet de règlement n° 589-2025 modifiant le règlement n° 586-2024 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2025
- 17- Avis de motion pour présenter le règlement n° 590-2025 modifiant le règlement n° 497-2015 concernant les nuisances et l'environnement afin d'ajouter et bonifier de nouvelles normes.
- 18- Dépôt du projet de règlement n° 590-2025 modifiant le règlement n° 497-2015 concernant les nuisances et l'environnement afin d'ajouter et bonifier de nouvelles normes.
- 19- Demande d'un don ou d'une commandite
 - a) Azimut diffusion: 34^e édition de L'Aventure T
 - b) Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel: tournée film chasse et pêche
- 20- Autres affaires
- 21- Questions du public
- 22- Levée de la séance

ADOPTÉE

3- ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-02-25

-3 a) Séance ordinaire du 13 janvier 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 13 janvier 2025 a été remise à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4- CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier-trésorier ne dépose aucun document d'information et/ou décision aux membres du Conseil.

5- ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

03-02-25

CONSIDÉRANT le dépôt, par le greffier-trésorier, du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 529-2018;

CONSIDÉRANT que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RATIFIER les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit : un montant de 50 620,71 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois de janvier 2025 ainsi qu'un déboursé de 13 514,32 \$ pour la période comprise entre le 14 janvier 2025 et le 3 février 2025;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

D'AUTORISER l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période comprise entre le 14 janvier 2025 et le 3 février 2025 pour un montant de 164 455,98 \$.

ADOPTÉE

6- COMITÉS MUNICIPAUX

-06 a) Conseil local du Patrimoine

04-02-25

-Dépôt du compte rendu de la rencontre du 21 janvier 2025

Le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du Conseil local du Patrimoine tenue le 21 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal.

ADOPTÉE

07- O.M.H. PIERRE-DE SAUREL, PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

05-02-25

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2025 de l'ensemble immobilier n° 2358 de l'OMH Pierre-De Saurel, communément appelé *Résidence des Îles* à Sainte-Anne-de-Sorel, et établissant notre quote-part 2025 à 2 199 \$.

ADOPTÉE

08- MANDAT DE RÉFECTION DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE DU GARAGE MUNICIPAL

06-02-25

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer l'entrée électrique du garage municipal situé au 748 chemin du Chenal-du-Moine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une demande de prix à deux (2) fournisseurs pour le remplacement complet de l'entrée électrique de 600 volts, conformément au règlement n° 528-2018 et ses amendements sur la gestion contractuelle de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est *Gimatech électrique* selon le devis n° GIM-02-009 R1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à l'entreprise *Gimatech*, le mandat pour le remplacement de l'entrée électrique de 600 volts au garage municipal du 748 chemin du Chenal-du-Moine pour une somme 33 549,34 \$ plus taxes, selon la soumission GIM-25-009 R1.

D'INFORMER l'entreprise *Gimatech* que les travaux doivent être terminés le 31 mars 2025, sous peine d'une pénalité de 50 \$ par jour de retard.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

07-02-25

09- MANDAT REMPLACEMENT ÉCLAIRAGE TERRAIN DE BALLE ET PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a la possibilité de bénéficier d'une offre avantageuse et subventionnée pour l'éclairage des différents plateaux sportifs par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures admissibles sont le terrain de balle, la pente à glisser et la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une demande de prix à deux (2) fournisseurs pour la fourniture et le remplacement complet de l'éclairage du terrain de balle, de la pente à glisser et de la patinoire, conformément au règlement n° 528-2018 et ses amendements sur la gestion contractuelle de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise *DH éclairage inc.*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à l'entreprise *DH éclairage inc.*, le mandat pour la fourniture et le remplacement complet de l'éclairage du terrain de balle, de la pente à glisser et de la patinoire, pour une somme 39 635,76 \$ plus taxes, incluant une subvention de 75 852,36 \$ d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE

08-02-25

10- REMPLACEMENT D'UNE POMPE DE STATION DE POMPAGE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acquérir une nouvelle pompe de relevage d'égout sanitaire pour les stations de pompage des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'achat d'une pompe de marque Flygt modèle 3102 MT 5hp auprès de l'entreprise *Les pompes J.P. inc.* au coût de 14 223,40 \$ plus taxes et frais de livraison;

DE PUISER les sommes nécessaires des dépenses à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

09-02-25

11- DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel désire présenter une demande de subvention auprès du programme de subvention pour l'installation de bornes de recharge d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE les bornes de recharges seraient installées près des plateaux sportifs du 748 chemin du Chenal-du-Moine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

D'AUTORISER M. Maxime Dauplaise, directeur général et greffier-trésorier à présenter une demande dans le cadre du programme de subvention pour l'installation de bornes de recharge d'Hydro-Québec;

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉE

12- CONGRÈS ANNUEL 2025 DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ)

10-02-25

Il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'inspecteur en bâtiment et en environnement, M. Michel Bradner, à participer au congrès annuel 2025 de la *Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec* (COMBEQ) qui aura lieu à Québec les 10, 11 et 12 avril 2025. Les frais d'inscription de 640 \$, plus taxes, l'hébergement, le déplacement et les repas seront défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

13- CONGRÈS RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL 2025

11-02-25

Il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Vincent Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la coordonnatrice aux loisirs, aux communications et soutien aux groupes sociaux, Mme Marie-Ève Marcoux, à participer au *Rendez-vous québécois du loisir rural 2025* qui aura lieu à Scott les 6 et 8 mai 2025. Les frais d'inscription de 250 \$, plus taxes, l'hébergement, le déplacement et les repas seront défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

14- NOMINATION DE L'ENSEMBLE DE LA PROPRIÉTÉ MUNICIPALE CONSTITUÉE DES LOTS 6 379 085 ET 4 800 339 DU CADASTRE DU QUÉBEC

12-02-25

CONSIDÉRANT QUE suivant l'acquisition et la démolition de la propriété de la *Grange du Survenant* en 2011, le conseil municipal procédait le 1^{er} mai 2012 via la résolution n° 27-05-12 à la nomination du parc riverain ainsi que le bassin *Parc Constant-Plante*;

CONSIDÉRANT QU'en 2019, la municipalité agrandit sa propriété en procédant à l'acquisition du terrain laissé vacant par la démolition du Théâtre du Chenal-du-Moine;

CONSIDÉRANT QUE, depuis ce temps, la municipalité a construit un nouveau centre de services municipaux et a réaménagé le parc riverain, le bassin et les stationnements;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le nom de l'ensemble de l'espace occupé par le parc riverain, la marina, les rampes de mise à l'eau, le parc des jeux d'eau et les stationnements afin qu'il reflète la nouvelle réalité contemporaine;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE NOMMER l'ensemble de la propriété municipale formée des lots 6 379 085 et 4 800 339 du cadastre du Québec et constitué par le parc riverain, la marina, les rampes de mise à l'eau, le parc des jeux d'eau et les stationnements **PARC DE LA MAIRIE**;

D'INFORMER la Commission de toponymie du Québec du changement du nom du *PARC CONSTANT-PLANTE* par le *PARC DE LA MAIRIE*.

ADOPTÉE

15- AVIS DE MOTION POUR PRÉSENTER LE RÈGLEMENT N° 589-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 586-2024 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller, Guy Lambert, afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 589-2025 modifiant le règlement n° 586-2024 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2025.

16- DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 589-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 586-2024 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Le conseiller, Guy Lambert, dépose un projet de règlement n° 589-2025 modifiant le règlement n° 586-2024 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2025.

17- AVIS DE MOTION POUR PRÉSENTER LE RÈGLEMENT N° 590-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 497-2015 CONCERNANT LES NUISANCES ET L'ENVIRONNEMENT AFIN D'AJOUTER ET BONIFIER DE NOUVELLES NORMES

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller, Benoit Bibeau, afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 590-2025 modifiant le règlement n° 497-2015 concernant les nuisances et l'environnement afin d'ajouter et bonifier de nouvelles normes.

18- DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 590-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 497-2015 CONCERNANT LES NUISANCES ET L'ENVIRONNEMENT AFIN D'AJOUTER ET BONIFIER DE NOUVELLES NORMES

Le conseiller, Benoit Bibeau, dépose un projet de règlement n° 590-2025 modifiant le règlement n° 497-2015 concernant les nuisances et l'environnement afin d'ajouter et bonifier de nouvelles normes.

19- DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE

-19 a) Azimut diffusion: 34^e édition de L'Aventure T

Le Conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de l'organisme Azimut Diffusion;

13-02-25



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

CONSIDÉRANT le désengagement financier de la MRC de Pierre-De Saurel pour le projet L'Aventure T;

CONSIDÉRANT le caractère récurrent de la demande ainsi que les efforts d'autofinancement et de partenariats financiers de l'organisme;

Après l'étude de la demande selon les critères de la *Politique d'aide financière et de soutien aux OBNL et regroupements du milieu*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Lavallée, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PARTICIPER au projet pour 2024-2025 pour un montant de 1004 \$.

ADOPTÉE

14-02-25

-19 b) Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel: tournée film chasse et pêche

Le Conseil prend connaissance de la demande pour un don ou une commandite de *l'Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel*;

Après l'étude de la demande selon les critères de la *Politique d'aide financière et de soutien aux OBNL et regroupements du milieu*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bibeau, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'évènement d'une soirée de présentation d'un film de chasse et pêche le 21 février prochain à la salle communautaire;

D'AUTORISER le comité organisateur à entreprendre les démarches pour l'obtention du permis nécessaire auprès de la *Régie des alcools, des courses et des jeux*;

DE VERSER une commandite de 400 \$ pour la réalisation de cet évènement.

ADOPTÉE

20- AUTRES AFFAIRES

21- QUESTIONS DU PUBLIC

Période de questions de 19 h 47 à 19 h 52.

22- LEVÉE DE LA SÉANCE

15-02-25

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Benoit Bibeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE cette séance soit levée à 19 h 52.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Mario Cardin,
Maire suppléant

Maxime Dauplaise,
directeur général
et greffier-trésorier

« Je Mario Cardin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »